



ASSOCIATION  
FRANÇAISE  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

LES PROFESSIONNELS DE LA BOURSE & DE LA FINANCE

## Délibérations

### Commission Paritaire de Branche Formation Professionnelle

Réunion du 27 mars 2023

#### Etaient présents :

##### Pour l'AMAFI

Mme Isabelle Cocquart  
Mme. Laurence le Valégant

##### Pour les Organisations syndicales

CFDT Bourse : Nathalie Berthet  
CFTC MF : Loubna Daoudi  
CGC MF : Gonzague Guez  
SPI MT : Isabelle Fauvel Longo

**Président de séance** : Mme Laurence le Valégant

**Secrétaire de la Commission paritaire** : Mme Alexandra Lemay-Coulon

**Participaient également** : Mmes Jeanne Auriac (AMAFI)  
Sabine Faist (OPCO Atlas)

#### Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la Commission paritaire du 9 janvier 2023  
Délibération
2. Point d'actualité par l'OPCO Atlas dont état des engagements à fin février 2023
3. Positionnement sur les NPEC 2023  
Délibération
4. Point d'information sur les actions en cours
5. Questions diverses



## **I. Validation du compte-rendu de la Commission paritaire du 9 janvier 2023**

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la Commission paritaire du 9 janvier 2023 est validé par l'ensemble des participants.

## **II. Point d'actualité et présentation de l'atterrissage budgétaire par l'OPCO Atlas**

Une information est faite sur l'actualité de la formation professionnelle par l'OPCO Atlas. Il n'y avait pas de point soumis à validation.

## **III. Positionnement sur les NPEC 2023**

Une proposition de positionnement sur les 14 certifications transmises par l'OPCO, et se basant sur la méthodologie retenue en 2022, est présentée.

**À l'issue des échanges sur la base de la proposition présentée, la Commission paritaire de branche décide de retenir la méthodologie détaillée dans la note d'objectivation et le tableau avec les propositions de la branche qui sont annexés aux présentes.**

## **IV. Point d'information sur les actions en cours**

### **1. Bilan actions 2022**

Une présentation des actions menées au titre de 2022 est réalisée, seule restant à finaliser la vidéo du Pr. SPOT sur les marchés financiers et la transition écologique.

**Les participants valident le bilan et il est convenu que la dernière vidéo leur sera adressée dès sa finalisation.**

### **2. Actions 2023**

Concernant les vidéos témoignages métiers 2023, le choix final des métiers retenus est validé :

- Analyste financier ;
- Spécialiste IT et cyber sécurité.

Concernant les vidéos du professeur SPOT, il est décidé d'étaler les 2 sujets initialement prévus sur 2023 et 2024 en raison de leur densité. Ainsi, la vidéo relative aux métiers et à leur organisation au sein d'un établissement sera découpée en trois vidéos dont deux réalisées sur 2023 :

- Les métiers du front-office ;
- Les métiers des risques.

Sont donc reportées sur 2024 les vidéos relatives aux fonctions supports et aux actifs numériques, cette dernière étant également susceptible d'être divisée en plusieurs vidéos en fonction de l'avancée dans la rédaction du script.

**La Commission paritaire valide les évolutions des vidéos pour 2023 et prend date pour confirmer celles de 2024.**

Fait à Paris, le 27 mars 2023

Signatures

<p>Association française des marchés financiers (AMAFI) Laurence Le Valégant</p> 	<p>CFDT Bourse Nathalie Berthet</p> 
<p>CFTC Marchés financiers Loubna Daoudi</p> 	<p>CGC Marchés Financiers Gonzague Guez</p> 
<p>SPI MT Isabelle Fauvel-Longo</p> 	

0 0 0

**Note d'objectivation**

**Méthodologie de détermination des  
niveaux de prise en charge (NPEC) des  
contrats d'apprentissage**

Dans le cadre de la procédure dite complémentaire de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage, la Commission paritaire de la branche des Activités de Marchés financiers a été sollicitée afin de se prononcer sur les titres et diplômes ouverts à l'apprentissage qui sont actuellement sans NPEC déterminés par les CPNE, et donc sous valeur d'amorçage (fixée réglementairement), soit 14 certifications pour lesquels au moins un contrat d'apprentissage a été signé par une entreprise relevant de la branche professionnelles.

Cette note d'objectivation précise les règles et méthodes utilisées par la Commission pour fixer ces NPEC, qui se situent dans le prolongement de celles décidées au mois de mai 2022.

**1. Domaines de formation retenus**

Les demandes complémentaires correspondent aux domaines de formation et aux niveaux de certifications sur lesquels la Commission paritaire de branche avait décidé de se prononcer les années précédentes, à savoir les certifications de niveau 6 ou 7, et appartenant aux domaines de formation suivants :

- 313 – Finances, banque, assurances ;
- 312 – Commerce, vente ;
- 326 – Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission ;
- 320 – Spécialités plurivalentes de la communication ;
- 310 – Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités) ;
- 315 – ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.

Un nouveau domaine de formation prend une importance accrue dans les entreprises de la branche et vient donc s'ajouter aux domaines déjà répertoriés. Il s'agit du domaine suivant :

- 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

## 2. Plafonds

Les plafonds décidés lors de la procédure du mois de mai 2022 sont repris pour cette procédure complémentaire.

### ➤ Cœur de métier : 313

Les diplômes de ce domaine correspondent au cœur de métiers des entreprises de la branche professionnelle. En conséquence, il est décidé de prévoir des plafonds de prise en charge plus élevés que pour les autres domaines :

- **Diplômes de Niveau 6** : il est décidé de fixer le plafond du NPEC à **9.500€**.
- **Diplômes de Niveau 7** : il est décidé de fixer le plafond du NPEC de ce niveau à **10.500€**.

### ➤ Autres domaines

Les diplômes de ces domaines ne correspondent pas au cœur de métiers des entreprises de la branche professionnelle. En conséquence, il est décidé de prévoir des plafonds de prise en charge moins élevés que pour les cœurs de métiers :

- **Diplômes de Niveau 6** : il est décidé de fixer le plafond du NPEC à **8.500€**.
- **Diplômes de Niveau 7** : il a été décidé de fixer le plafond du NPEC de ce niveau à **10.000€**.

### ➤ Cas particuliers grandes écoles

Par exception aux principes énoncés précédemment, la Commission paritaire décide de fixer un plafond à **10.500€** pour les programmes Grandes écoles, notamment dans le but de favoriser l'apprentissage dans ces établissements et de permettre l'accès à ces diplômes, à des étudiants qui n'auraient pas la possibilité d'y accéder autrement, notamment pour des raisons économiques.

## 3. Fixation des NPEC

La Commission paritaire a décidé de procéder à une détermination de coûts-contrats en fonction de la prédétermination d'une moyenne de NPEC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sur la base de simulations fournies par l'OPCO Atlas :

- Pour les RNCP dont le NPEC est déjà fixé :
  - o Soit rehaussement pour les diplômes stratégiques, permettant au surplus une cohérence avec la branche banque ;
  - o Soit reprise exacte du montant lorsque ceux-ci demeurent adéquats ;
  - o Soit, pour les montants fixés par France Compétences en coût d'amorçage, une augmentation ou une baisse calculée comme pour les RNCP dont les NPEC ne sont pas fixés.
- Pour les RNCP dont le NPEC n'est pas fixé :
  - o Soit alignement sur les diplômes proches dont les NPEC ont été fixés en mai dernier ;
  - o Soit, lorsqu'aucune comparaison n'est possible avec une certification proche, par une majoration de 30% de la moyenne de charges par niveau et par domaine.

Voir en annexe le Tableau récapitulatif des NPEC.

**Formulaire**

Nom	Date de dernière modification
NPEC 2023 - complémentaire	26/01/2023

**CPNE**

Code CPNE	Nom
319	Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers

**Enquête**

Nom	Détails	Date de retour souhaitée
NPEC 2023 - complémentaire	février 2023	03/04/2023

**Dates**

Date de dépôt de l'enquête par l'OPCO	Date de la délibération de la CPNE
02/01/2023	02/01/2023

**NPEC**

Code RNCP	Libellé de la formation	Certificateur	Libellé du Diplôme	Niveau de la certification	Positionnement NPEC
RNCP36647	Manager en gestion globale des risques	GROUPE KEDGE BUSINESS SCHOOL	TITRE	Niveau 7	10000
RNCP36679	Diplôme Supérieur en Finance Internationale	GROUPE RENNES SCHOOL OF BUSINESS	DipViGrM	Niveau 7	9511
RNCP36674	Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité informatique et systèmes d'information	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS	Titre ingénieur	Niveau 7	10000
RNCP36505	Chargé de développement des ressources humaines	SA SOFTEC AVENIR FORMATION	TITRE	Niveau 6	8200
RNCP36144	Conseiller de clientèle en assurances et produits financiers	ESCCOT - GROUPE ESCCOT	TITRE	Niveau 6	7900
RNCP36211	Expert en gestion d'actifs mobiliers et immobiliers (MS)	GROUPE KEDGE BUSINESS SCHOOL	TITRE	Niveau 7	10500
RNCP36424	Ingénieur diplômé de CY Tech de CY Cergy Paris Université Spécialité Informatique	CY CERGY PARIS UNIVERSITE	Titre ingénieur	Niveau 7	10000
RNCP34878	SUP'EST	ECOLE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE ICN	DIPLOVIS	Niveau 6	7900
RNCP36498	Expert conseil en gestion de patrimoine	SA SOFTEC AVENIR FORMATION	TITRE	Niveau 7	9200
RNCP36567	Diplôme Programme Grande Ecole	GROUPE ESC CLERMONT - AUVERGNE	DipViGrM	Niveau 7	10500
RNCP36608	Manager du marketing et de la communication	EFGC - EMD ECOLE DE MANAGEMENT	TITRE	Niveau 7	7700
RNCP36395	Responsable de développement commercial	CCI FRANCE	TITRE	Niveau 6	8200
RNCP36074	Expert conseil en gestion de patrimoine	ASS FRANCAISE CONSEILS GESTION PAT CERTI	TITRE	Niveau 7	9200
RNCP36519	Manager de la stratégie marketing omnicanale	ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION	TITRE	Niveau 7	9511